

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi

Secrétariat général du Gouvernement

Ministère des Collectivités
territoriales, du Développement et de
l'Aménagement des territoires



Termes de référence de l'atelier de partage sur le Waqf avec les élus locaux et autres acteurs territoriaux

1) Contexte et Justification :

Soucieux des opportunités que peut offrir la finance islamique à travers ses instruments tels que le Waqf, l'Etat du Sénégal a depuis 2015 mis en place un cadre juridique à travers la loi n°2015-11 du 6 mai 2015 relative au Waqf. Ce cadre permet ainsi à tous les acteurs qui souhaitent bénéficier d'un financement par le biais de ce mécanisme de disposer d'un document de référence.

Dans la même lancée, l'Etat du Sénégal a mis en place la Haute Autorité du Waqf (HAW) par décret n° 2016-449 du 14 avril 2016 portant organisation et fonctionnement de la Haute Autorité du Waqf. La HAW est chargée de la gestion des Waqf publics et du contrôle et de la supervision des autres types de Waqf, mais également de la mobilisation des ressources destinées au financement de projets sociaux Waqf publics. Actuellement, sous l'impulsion de la HAW, un projet pilote Waqf des daara modernes est en cours. Le terrain devant abriter le Complexe Waqf attribué à la HAW par l'Etat est disponible, les études de faisabilité et la construction sont financés par la BID.

Par ailleurs, au regard de ces acquis et compte tenu de la nécessité d'assurer la vulgarisation et la promotion du Waqf dans notre pays afin de développer les projets

Waqf et favoriser les initiatives publiques et privées en la matière, un plan de communication a été élaboré à cet effet et mis en œuvre depuis janvier 2018.

Ce plan de communication comporte trois composantes que sont : i) ateliers et séminaires pour différents groupes ii) campagne promotionnelle et médiatique iii) visites de familiarisation.

Dans ce cadre, la HAW a signé une convention de partenariat avec l'Agence de Développement Municipal (ADM) qui met en œuvre le Projet Financements Innovants des Territoires (PROFIT), élaboré pour appuyer les collectivités territoriales (CT).

L'objectif principal du PROFIT est de permettre aux CT de s'orienter vers d'autres sources de financement, dont entre autres la finance islamique, pour la réalisation de leurs projets d'investissement pour parer aux insuffisances de ressources obtenues des transferts de l'Etat. En effet, l'ADM, à travers la convention, et compte tenu de son expérience dans la mise en œuvre des projets au profit des CT peut permettre ainsi à beaucoup de CT de profiter de ce type de financement.

Eu égard à ce qui précède, la HAW a, dans le cadre de l'opérationnalisation de plan d'action précité, souhaité, en rapport avec l'ADM, organiser un atelier sensibilisation et de partage sur l'instrument Waqf avec les élus locaux et les autres acteurs territoriaux. Ledit atelier verra la participation des maires, des présidents de conseil départemental, des responsables de services administratifs, du secteur privé, de la société civile entre autres.

Le choix de la cible n'est pas fortuit. Il se justifie par le rôle important que peuvent jouer ces acteurs dans la mise en place de Waqf publics.

C'est pourquoi, la HAW estime qu'il est important de renforcer les capacités des élus locaux en matière de Waqf afin de leur permettre de jouer pleinement leur rôle pour la promotion et le développement du Waqf au Sénégal dans un contexte de mise en œuvre de l'Acte III de la décentralisation.

C'est dans ce cadre que les présents termes de référence sont élaborés.

2) Objectifs visés :

Les objectifs visés à travers l'atelier de sensibilisation pour les élus locaux et autres acteurs territoriaux sont :

- Présenter aux participants le concept de Waqf et ses applications ;
- Présenter et partager le cadre juridique et institutionnel du Waqf au Sénégal et les enjeux suscités ;
- Echanger sur la place et le rôle de l'ADM dans la promotion et le développement du Waqf dans les collectivités territoriales au Sénégal.

3) Stratégie

L'atelier de formation sur le Waqf est prévu le 08 octobre 2021 à Dakar. Il est destiné aux acteurs des collectivités territoriales notamment le HCCT, le CESE, l'AMS, l'ADS. L'atelier se tiendra au cours d'une demi-journée.

L'atelier se fera en séance plénière avec des présentations sur le concept du Waqf et ses applications par un consultant, le cadre juridique et institutionnel du Waqf suivie de discussions.

La modération de l'atelier est assurée par le HAW.

Toute documentation disponible sur le Waqf (loi, décret, dépliants et flyers) ainsi que les présentations du consultant seront mises à la disposition des participants.

4) Résultats attendus

Les résultats suivants sont attendus de l'atelier de formation sur le Waqf :

- les participants sont formés et sensibilisés sur le concept du Waqf et ses applications ;
- le cadre juridique et institutionnel du Waqf au Sénégal est partagé avec l'ensemble des participants ;
- Le Projet de Financement Innovant des Territoires est présenté à l'ensemble des participants.

5) Programme de l'atelier

| Horaires | Activités | Intervenants |
|-----------------------|---|--|
| 8 H 30 – 9 H | Mise en place des invités | |
| 09 H– 09 H15 mn | Mot d'ouverture | -Représentant des élus -Directeur Général ADM -Directeur Général HAW |
| 09H15mn – 09H30 mn | Présentation du PROFIT | ADM |
| 09 H 30 mn – 10 H00mn | Présentation de l'institution Waqf et ses applications | Consultant ou HAW |
| 10 H00 mn -10H30 mn | Discussions | Participants |
| 10H30- 10H45mn | Pause-café | |
| 10H45 mn – 11H15mn | Présentation du Cadre juridique et institutionnel du Waqf | Haute Autorité du Waqf (HAW) |
| 11 H15 mn -12H00 mn | Discussions | Participants |
| 12 H 00 mn-12H30mn | Synthèse et fin des travaux | |

13H : DEJEUNER